ENFiP

la cgt

FINANCES PUBLIQUES

Contrôleurs Stagiaires promo 2017-2018

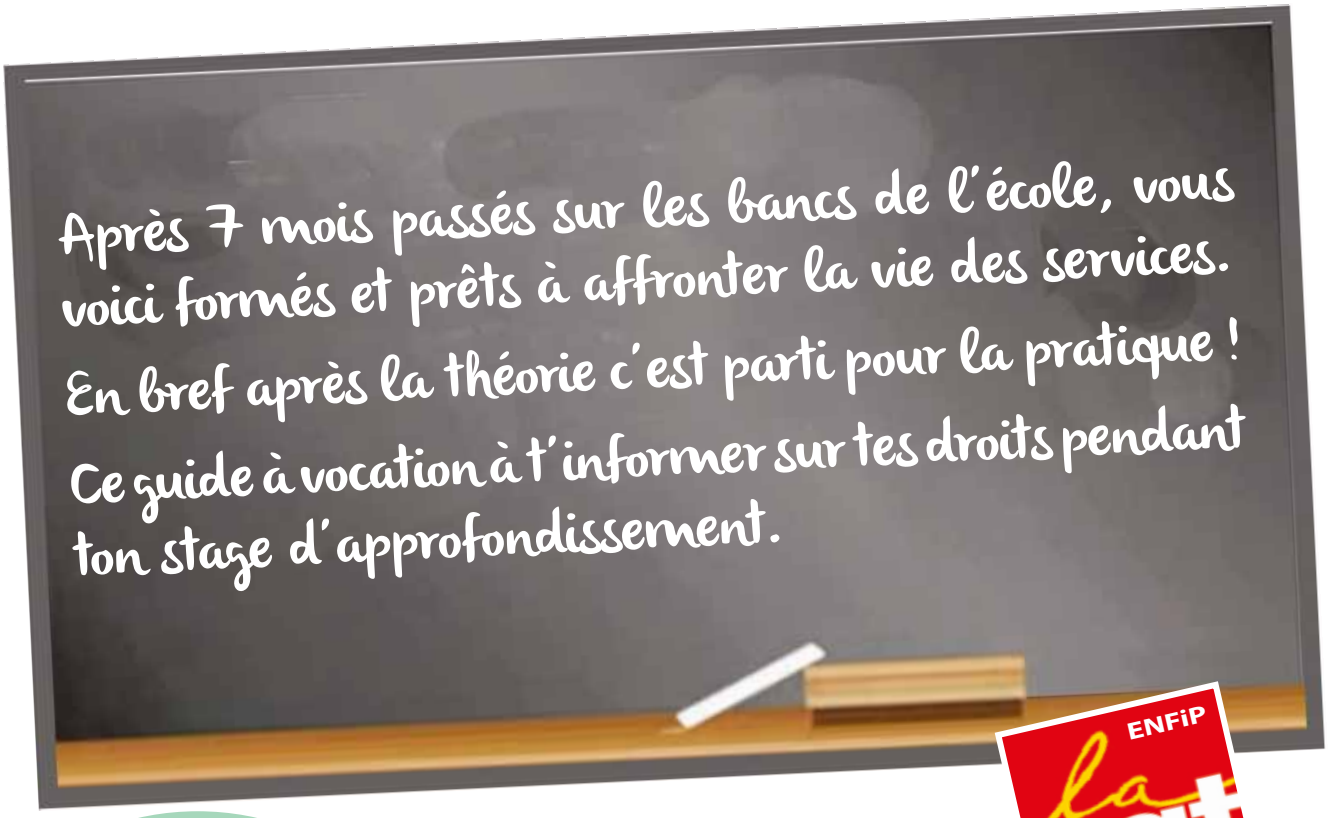

ENFiP la cgt FINANCES PUBLIQUES

SOMMAIRE

- Ton stage d'approfondissement ..... p. 3
- Tes droits à congés ..... p. 4
- Ton module horaire ..... p. 5
- Ton délai de route ..... p. 6
- Ta carrière à la DGFiP depuis PPCR ..... p. 7
- Tes frais de déménagement ..... p. 8
- Tes frais de stage et de déplacement ..... p. 9
- La CGT ..... p. 10
- Le mot des équipes de l'ENFiP-CGT ..... p. 11

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

Ton stage d'approfondissement

Du 1er mai au 31 août, tu effectueras ton stage sur un département choisi.

Ce stage doit te permettre d'acquérir les gestes professionnels nécessaires à ta prise de poste et à manipuler les applicatifs informatiques. Tu seras accompagné tout au long de cette formation pratique de collègues qui t'aideront dans tes apprentissages.

Quelle que soit ta dominante, tu participeras à la campagne Impôts sur le revenu pendant 5 jours. Il sera alors de la responsabilité de la direction locale d'organiser ces 5 jours, en immersion dans un SIP du département ou tu effectueras ton stage.

Pendant ce stage, tu pourras effectuer des stages locaux afin de parfaire ta formation. Tu devras pour cela te rapprocher de ton chef de service et de la formation professionnelle locale.

Pendant cette période tu seras placé par délégation sous l'autorité du directeur départemental où tu effectueras ton stage et sous l'autorité du chef de service qui t'accueillera pendant cette période.

A ce titre tes demandes de congés et autorisations d'absence doivent être validés par ton chef de service. Toutefois en tant que stagiaire et même s'il est possible que tu figures sur le plan de congé, il ne doit pas t'être opposé la nécessité de service.

Par contre pour tout ce qui est de la gestion administrative tu dépends toujours de l'ENFiP.

Si tu souhaites poser des congés dès ton début de stage, tu dois prendre contact avec ton chef de service afin de l'avertir de ton absence à venir.

Du 1er au 30 septembre, tu termineras ton stage sur ta résidence d'affectation obtenue au mouvement de Mai 2018.

Des militants CGT Finances Publiques seront présents pour t'accueillir dans ta nouvelle direction d'affectation.

Ce qu'en pense la CGT

La CGT a toujours revendiqué une véritable formation en alternance qui permettrait de ne pas déconnecter la partie théorique de la partie pratique et d'inscrire le stagiaire dans un véritable cycle de formation professionnelle solide permettant l'acquisition des fondamentaux avec la mise en pratique immédiate dans les services.

Toutefois la diminution drastique et continue des effectifs pousse l'administration à utiliser les stagiaires dès leur période de stage, pour preuve les 5 jours de stage en SIP quelle que soit ta dominante et l'absence d'un tuteur clairement identifié par manque d'effectifs et de temps des collègues en poste.

C'est au cours de ce stage, les 13 et 14 juin 2018 que se déroulera la CAP Nationale de titularisation.

Ta titularisation sera effective à compter du 1er octobre 2018. N'hésite pas à te rapprocher des militants CGT ENFiP si tu as des questions en cas d'inquiétude sur ce sujet. Ils sont là pour t'accompagner.

Une très grande majorité d'entre vous sera titularisée.

Toutefois la scolarité actuelle n'étant pas adaptée aux situations individuelles et particulières, certains peuvent rencontrer des difficultés. Pour la CGT, chaque stagiaire rencontrant des difficultés au cours de sa scolarité doit avoir le droit à une seconde chance.

Si tel est le cas n'hésite pas à te rapprocher des référents écoles.

Tes droits à congés

Les congés dont tu disposeras entre le 1er mai et le 31 décembre 2018 sont les suivants :

- **les congés annuels** : intégralité des droits à congés associés au module horaire de l'agent
- **ARTT** : *prorata temporis* (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
- **Jours de fractionnement** : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

Durée Hebdomadaire	Nombre de jours ARTT	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	0	32	31
37h30	4,5	32	35,5
38h00	6	32	37
38h30	8	32	39

(1) tiens compte de la journée de solidarité

Pour les Contrôleurs stagiaires lauréats du **concours d'inspecteur des Finances Publiques** et qui effectueront leur rentrée à l'ENFiP au 1er septembre 2018, il y a un *prorata temporis* pour les congés annuels et les jours ARTT qui s'effectue sur 4/12e, soit 21,5 jours de CA et 7,5 Artt pour un module horaire de 38h30.

Ces congés sont à utiliser impérativement avant le 31/12/2018 (ou le 31/08/2018 pour les lauréats du concours d'Inspecteur) pour les externes qui ne disposent pas de compte épargne temps.

31 JOURS D'ABSENCE CONSÉCUTIFS

L'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs. Le décompte de ces 31 jours consécutifs s'effectue à compter du 1er jour de la constatation de l'absence du service et se termine la veille de la reprise effective de fonctions, même si cette veille tombe un dimanche.

C'est à dire que l'intégralité de tes jours d'absence (samedis, dimanches et jours fériés) sont comptabilisés.

LES PONTS NATURELS

Cette année au vu du calendrier les directions départementales ont décidé de pont naturels.

Dans ce cas précis tu devras poser la journée d'absence exceptionnelle en priorité sur le 1er pont naturel de l'année.

Année particulière, la semaine du 7 au 11 mai comporte deux jours fériés, de nombreuses directions ont retenu des ponts naturels sur cette semaine précise.

Ce qu'en pense la CGT

La CGT a toujours revendiqué le droit pour chaque agent de disposer de ses congés sans qu'une direction lui impose de poser des ponts naturels.

Ton module horaire

Pendant ton stage, tu devras opter pour un module horaire. Ce module horaire est révisable chaque année.

Durée Hebdomadaire	Durée journalière	Nombre de jours ARTT	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	7h14	0	31	31
37h30	7h30	8	32	39
38h00	7h36	10	32	41
38h30	7h42	12	32	44

(1) ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est à dire les plages horaires ou tu devras impérativement être présent.

Toutefois tu as la possibilité de faire plus d'heures ou moins d'heures par semaine, tu devras réguler sur le mois ton module horaire. Ces heures en plus se cumulent et sont reportables sur le mois suivant ou te permettent de bénéficier d'une journée de récupération dans le mois. Au-delà de 12h dans le mois, ces heures sont perdues (Écrètement).

A l'inverse tu peux avoir un débit de 12 heures dans le mois. Mais attention si ce débit est trop important ton chef de service et ta direction peuvent les compenser par des journées de congés.

La pause méridienne est à minima de 45 minutes et peut aller au-delà, mais ne peut empiéter sur les plages fixes.

	MATIN		APRÈS MIDI	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN
Plage Fixe	Entre 9h30 et 10h00	Entre 11h30 et 12h00	Entre 14h00 et 14h30	Entre 16h00 et 16h30
Plage Variable	Entre 7h00 et 7h30	Entre 9h30 et 10h00	Entre 16h00 et 16h30	Entre 18h30 et 19h00

Si tu bénéficies d'un dispositif forfaitaire de jours de congés et d'ARTT (agent ne pointant pas en fonction du poste obtenu), tu disposeras d'un total de 44 jours (ceci tient compte de la journée de solidarité) auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 2 jours de fractionnement. (Ce dispositif est très exceptionnel pour les contrôleurs).

Ton délai de route

Tu pourras prétendre à un délai de route, pour regagner ta résidence d'affectation depuis ton lieu de stage approfondissement.

L'instruction harmonisée étant imprécise sur ce sujet, la CGT a interpellé la DG et obtenu le respect des textes en vigueur..

Voici sa réponse :

« La réglementation en vigueur, qui a pour but de compenser le temps de déplacement qu'induit le cas échéant un changement d'affectation, conduit à octroyer des jours de délais de route lorsque les agents, du fait d'une mutation le plus souvent, ce qui est le cas des stagiaires à l'issue de leur stage pratique, quittent définitivement la commune dans laquelle ils étaient affectés pour rejoindre leur nouveau poste d'affectation.

Pour les agents titulaires, la résidence d'origine correspond à la résidence dans laquelle ils étaient affectés avant leur mutation.

Pour les agents stagiaires, elle correspond à la résidence dans laquelle ils effectuent leur stage pratique, soit leur résidence de stage et non l'ENFiP, qui ne les gère que durant leur stage théorique.

Les contrôleurs stagiaires ne peuvent donc prétendre, à l'issue de leur cycle de formation initiale, à des jours de délais de route que si le poste dans lequel ils sont affectés ne se situe pas dans la même commune que celui sur lequel ils ont accompli leur stage pratique à leur sortie de l'ENFiP. »

Ces délais de route sont accordés par la direction du lieu de stage dans les conditions suivantes :

- *1 jour pour un changement de résidence à l'intérieur d'un même département (*) ;*
- *2 jours pour un changement de résidence dans un département limitrophe ;*
- *3 jours pour un changement de résidence dans un autre département.*

Paris doit être considérée comme une commune et non comme un département. Il n'y a donc pas lieu d'accorder d'autorisation d'absence sous forme de jour de délai de route en cas de changement d'affectation à l'intérieur de la ville de Paris.

(*) Pour l'application de ces dispositions, la ville de Paris (75) et les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) sont considérés comme formant un seul et même département.

Pour simplifier, votre Résidence Administrative est VOTRE LIEU DE STAGE.

Votre délai de route doit impérativement être posé juste avant votre prise de poste au 1er septembre.

- Si vous avez 3 jours, les 29, 30 et 31 août
- Si vous avez 2 jours, les 30 et 31 août
- ***Si vous avez 1 jour, le 31 août***

Ta carrière

	Grade	Durée de l'échelon	Indice majoré au 1er janvier 2017 (1)
Contrôleur Principal	11ème		582
	10ème	3 ans	569
	9ème	3 ans	548
	8ème	3 ans	529
	7ème	3 ans	504
	6ème	3 ans	480
	5ème	2 ans	460
	4ème	2 ans	437
	3ème	2 ans	417
	2ème	2 ans	402
	1er	1 an	389
▲ PROMOTION ▲			
Contrôleur 1ère classe	13ème		529
	12ème	4 ans	500
	11ème	3 ans	477
	10ème	3 ans	459
	9ème	3 ans	452
	8ème	3 ans	433
	7ème	2 ans	413
	6ème	2 ans	398
	5ème	2 ans	385
	4ème	2 ans	373
	3ème	2 ans	361
	2ème	2 ans	354
	1er	2 ans	347
▲ PROMOTION ▲			
Contrôleur 2ème classe	13ème		498
	12ème	4 ans	474
	11ème	3 ans	453
	10ème	3 ans	440
	9ème	3 ans	429
	8ème	3 ans	413
	7ème	2 ans	394
	6ème	2 ans	379
	5ème	2 ans	366
	4ème	2 ans	356
	3ème	2 ans	349
	2ème	2 ans	344
	1er	2 ans	339

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1er février 2017 est de 4,6860 €

LA CARRIÈRE DE CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES

➤ La carrière de contrôleurs

Vous êtes actuellement contrôleur 2ème classe stagiaire. Après votre titularisation vous pourrez dérouler votre carrière dans le corps comme suit :

✓ Promotion de Contrôleur 2e classe à Contrôleur 1ère classe

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- avoir 1 an dans le 6ème échelon de Contrôleur 2e classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- avoir atteint le 4e échelon de Contrôleur 2ème classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

✓ Promotion de Contrôleurs 1e classe à Contrôleur principal :

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- avoir 1 an dans le 6ème échelon de Contrôleur 1ère classe ;
- au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 5ème échelon de Contrôleur 1ère classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

➤ l'accès à la catégorie A Inspecteurs

- ✓ **Concours externe :** être titulaire d'une licence ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.
- ✓ **Concours interne :** être fonctionnaire ou agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent et compter au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année d'organisation du concours. (Concours aussi ouvert aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de la même condition de durée de services publics).
- ✓ **Liste d'aptitude de B en A :** recrutement au choix après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les fonctionnaires de catégorie B de la DGFiP justifiant, au 1er janvier de l'année de la nomination, de 15 années de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.
- ✓ **Examen professionnel :** ouvert aux agents B de la DGFiP qui au 1er janvier de l'année de la nomination, détiennent soit le 3e grade de catégorie B, soit ont atteint le 6e échelon du 2e grade ou le 7e échelon du 1er grade. Il est organisé par spécialité.
- ✓ Par la **voie contractuelle** pour des agents reconnus comme travailleurs handicapés.

Concours et qualifications Informatiques

- ✓ Conditions d'accès aux concours identiques à celles de la catégorie A :
- ✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours externe.
- ✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours interne.
- ✓ Accès possible pour les cadres A aux qualifications d'analyste, de Chef de projet, de Chef d'exploitation, d'Analyste Assistant Utilisateur (AAU) et de Programmeur système d'exploitation (PSE) par examen.

Ce qu'en pense la CGT

Pour la CGT, la mise en place du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ne permet en aucun cas une revalorisation indiciaire attendue et promise, mais entraîne un allongement de leur carrière,

La mise en place de ce protocole limite considérablement la possibilité aux agents de dérouler leur carrière.

C'est également la mise en place de nouvelles modalités de la reconnaissance professionnelle des agents faisant ainsi la part belle à l'individualisme et la disparition annoncée du collectif de travail.

Or la CGT a toujours revendiqué la reconnaissance réelle de la valeur professionnelle des agents intégrée dans un véritable collectif de travail.

Tes frais de déménagement

Les frais de transports (*):

Tu bénéficies de la prise en charge d'un aller simple (tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté même en cas d'utilisation de ton véhicule personnel) entre l'ENFiP et ton lieu de stage (adresse figurant sur ta convocation). C'est à dire pour la période du 1er mai au 31 août.

Tu peux également bénéficier d'un aller simple pour rejoindre ta résidence d'affectation au 1er septembre 2018, sur les mêmes base tarifaires que pour rejoindre ton lieu de stage en Mai.

L'indemnité forfaitaire de frais de déménagement (*) :

Seuls les stagiaires lauréats du concours interne ou d'un concours externe mais issu de la fonction publique d'état, d'une administration financière ou non, sont éligibles à une prise en charge par l'ENFIP des frais de changement de résidence entre la résidence administrative avant la formation et la nouvelle résidence d'affectation.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres lauréats du concours externe.

Le montant de cette indemnité (I) est fonction du produit de V par D.

Volume du mobilier :

- 14 m^3 pour l'agent
- 22 m^3 pour le conjoint
- 3,5 m^3 par enfant

La Distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court entre le lieu de départ et la résidence d'affectation au 1er septembre.

Si le produit de V par D est inférieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

- I = 568,94 + (0,18 x VD)

Si le produit de V par D est supérieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

- I = 1137,88 + (0,07 x VD)

Exemple : tu es célibataire avec deux enfants, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Lyon.

- V= 14+3,5+3,5 = 21
- D = 447 Km
- DV =9 387
- I= 1794€

Tu es marié, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Noisy.

- V= 14+22 = 36
- D = 101 Km
- DV =3 636
- I = 1 223€

La prime spéciale d'installation :

Les contrôleurs qui reçoivent une première affectation en région Ile-de-France ou dans l'une des communes de la communauté urbaine de Lille à l'occasion de leur accès à un premier emploi peuvent prétendre au versement de la prime spéciale d'installation.

Elle est égale à 2055€ en Région Ile de France et à 2015 en région lilloise,

Elle est imposable.

(*) L'ensemble de ces remboursements s'effectue sur justificatifs*

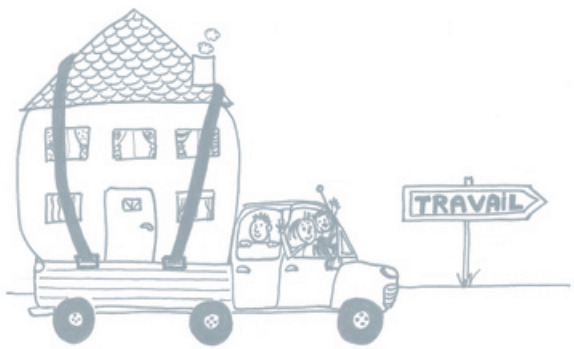

Tes frais de stage et de déplacement

L'indemnité de stage :

Le dispositif de l'indemnité de stage que tu as perçue pendant ta formation théorique subsiste pendant ta formation pratique. Tu trouveras ci-dessous le tableau récapitulatif des montants que tu percevras pendant ton stage pratique.

	Indemnité pendant le stage d'approfondissement			
	Stage hors RA et/ou RF et hors résidence de la résidence de la première affectation au 1er septembre			Stage dans la RA et/ou RF ou dans la nouvelle résidence d'affectation au 1er septembre
	Formation théorique hors RA et/ou RF	Formation théorique dans la RA et/ou RF		
		Restaurant administratif	Sans restaurant administratif	
Mai	282€	846€	1 128€	282€
Juin	282€	564€	846€	282€
Juillet	282€	564€	846€	282€
Août	282€	564€	846€	282€
Septembre	282€	564€	564€	282€

RA : Résidence Administrative d'affectation avant le début de la formation
RF : Résidence Familiale

Il faut déconnecter les 4 premiers mois de stage (de mai à août) du mois de septembre que tu effectueras sur ta résidence d'affectation.

La prise en charge partielle des frais de transports « domicile-travail »

Tes frais de déplacements entre ta résidence habituelle et ton lieu de stage peuvent être pris en charge, s'il s'agit d'un abonnement à un moyen de transport public de voyageurs à nombre de voyages illimités et à un service public de location de vélos.
Cette prise en charge est égale à 50 % de cet abonnement dans la limite d'un plafond mensuel de 81,16€.

Si tu es amené à te déplacer dans le département pour effectuer tes 5 jours d'accueil en SIP début mai, et que tu engages des frais supplémentaires, ces derniers ne donneront pas lieu à un remboursement.

Remboursement de frais pour des stages complémentaires obligatoires pendant le stage d'approfondissement.

Tu pourras être amené à suivre des stages complémentaires organisés par le service formation professionnelle de ton département de stage. Si ces formations ne sont pas organisées localement tu pourras bénéficier du remboursement des frais de transport mais aussi des frais de mission (nuitées et repas) lorsque tu engages des frais supplémentaires pour suivre cette formation.
Toutefois si tel était le cas, l'indemnité de stage serait alors suspendue pendant cette période.

Ce qu'en pense la CGT

Pour la CGT, l'intégralité des frais supportés par les agents pour suivre un cycle de formation doivent être pris en charge.

La cgt...

POURQUOI LA CHOISIR LA CGT...

Parce que c'est un syndicat qui est force de proposition, qui négocie toujours dans l'intérêt des salariés et qui revendique une autre vision du monde du travail, en opposition avec une vision purement capitaliste de la société.

Parce que la CGT est convaincue que le monde du travail doit être solidaire (privé/public – privés d'emplois/ retraités) et qu'elle œuvre en ce sens. Les grandes avancées obtenues par le passé en sont la preuve (mise en place de la sécurité sociale, les congés payés, le statut des fonctionnaires...).

Parce que la CGT continue et continuera à défendre les acquis de tous les salariés actifs, retraités, privés d'emplois) dans le cadre d'un syndicalisme solidaire

AU PLUS PROCHE DES AGENTS...

Dans chaque direction départementale ou Régionale, la CGT Finances Publiques est présente à vos cotés.

La CGT s'est avant tout des militants de terrain qui portent avec détermination au quotidien les revendications des personnels et les accompagnent dans leurs vie professionnelle.

Au niveau local, la CGT est organisée en sections, chaque section est composée de militants implantés sur les différents sites de votre direction. Ces militants agents des Finances Publiques, ont à cœur de porter les valeurs de la CGT et de vous rencontrer régulièrement.

Ils vous accueilleront lors de votre prise de poste en septembre prochain, n'hésitez pas à vous rapprochez d'eux et à prendre contact avec eux dès la rentrée prochaine.

ET SI TU FRANCHISSAIS LE PAS...

Soutenir la CGT, voter pour la CGT, lui accorder du crédit, c'est bien. Mais aller au delà en y adhérant et en y militant c'est encore mieux.

La CGT Finances Publiques est un syndicat indépendant financièrement qui ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses syndiqués, un syndicat autonome sans lien avec l'état ni aucun parti politique, c'est un syndicat qui n'a de comptes à rendre qu'à ses adhérents.

Le mot des équipes de l'ENFiP

Cette année est une année particulière pour vous comme pour nous, militants de la CGT.

Vous avez été nombreux à venir à notre rencontre tout au long de l'année pour avoir des conseils, pour discuter avec nous et vous avez été nombreux à nous remercier du temps que nous vous consacrions.

Nous tenons également à vous remercier pour ces moments d'échanges et de la confiance que vous nous avez accordée.

Mais dans le contexte actuel où les attaques sont de plus en plus violentes à l'égard de la Fonction publique, des agents de la DGFiP et des représentants des personnels, cette année revêt un caractère encore plus particulier.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, vous serez appelés à voter pour élire vos représentants des personnels. Plus le résultat sera élevé pour la CGT, plus le rapport de force sera favorable et plus les revendications de la CGT seront entendues.

VOTER CGT, c'est agir, et c'est donner les moyens aux militants CGT de :

- **ÊTRE ÉCOUTÉS et peser dans les négociations ;**
- **AGIR pour faire aboutir les revendications ;**
- **COMBATTRE les politiques d'austérité ;**
- **AMÉLIORER nos conditions de travail ;**
- **DÉFENDRE notre statut ;**
- **REVALORISER le point d'indice et nos régimes indemnitaires ;**
- **COMBATTRE le démantèlement de la DGFiP, les suppressions d'emplois, les restructurations, l'abandon des missions et la remise en cause des règles de gestion.**

VOTER CGT ET APPELER À VOTER CGT ENTRE LE 29 NOVEMBRE ET LE 6 DÉCEMBRE 2018, c'est donner du poids à une organisation syndicale et à ses militants qui s'engagent à défendre vos droits et à vous défendre tout au long de votre carrière.

Parce que nous donner votre confiance en votant pour nous c'est aussi nous donner les moyens de continuer à vous accompagner vous ainsi que les futurs stagiaires.

En effet la CGT, ses futurs élus auront un rôle essentiel de défense des droits collectifs des agents de la DGFiP mais aussi de défense individuelle.

Ces élections de la fonction publique sont essentielles pour la CGT mais également pour tous les militants investis qui vous ont accompagné cette année et continueront à vous accompagner tout au long de votre carrière.

L'ensemble des militants intervenus sur les différentes écoles vous souhaitent une très bonne continuation et de bonnes vacances !

Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... /..... /..... **N° DGFiP** : .....

SECTION :

❑ ENFiP Lyon - Groupe : .....

❑ ENFiP Noisy - Groupe : .....

❑ ENFiP Clermont - Groupe : .....

Montant de l'adhésion :
Contrôleur-Stagiaire : 60 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

❑ **NVO** (hebdo d'actualité) ❑ **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

❑ **VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date : ..... /..... /..... Signature :

Construire ensemble
l'action revendicative
pour gagner

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075